# Procedure file

## Informations de base

| | | |
|---|---|---|
| INI - Procédure d'initiative | 2007/2142(INI) | Procédure terminée |
| Rapport annuel 2006 de la BCE<br><br>Sujet<br>5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC | | |

## Acteurs principaux

| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|---|
| | ECON Affaires économiques et monétaires | | 13/03/2007 |
| | | PPE-DE MITCHELL Gay | |

## Evénements clés

| | | | |
|---|---|---|---|
| 21/06/2007 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 27/06/2007 | Vote en commission | | Résumé |
| 29/06/2007 | Dépôt du rapport de la commission | A6-0266/2007 | |
| 11/07/2007 | Débat en plénière | | |
| 12/07/2007 | Résultat du vote au parlement | | |
| 12/07/2007 | Décision du Parlement | T6-0349/2007 | Résumé |
| 12/07/2007 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| Référence de procédure | 2007/2142(INI) |
| Type de procédure | INI - Procédure d'initiative |
| Sous-type de procédure | Rapport annuel |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 54 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | ECON/6/48337 |

## Portail de documentation

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE388.643 | 09/05/2007 | EP | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Amendements déposés en commission | | PE390.560 | 08/06/2007 | EP | |
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A6-0266/2007 | 29/06/2007 | EP | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T6-0349/2007 | 12/07/2007 | EP | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | | SP(2007)4170 | 29/08/2007 | EC | |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | | SP(2007)4733 | 24/09/2007 | EC | |

## Rapport annuel 2006 de la BCE

La commission a adopté le rapport d'initiative de Gay MITCHELL (PPE-DE, IE) sur le rapport annuel 2006 de la Banque centrale européenne.

Elle a noté que la reprise économique dans la zone euro est devenue un "processus induit", sous l'impulsion de la demande intérieure, et que 2 millions d'emplois ont été créés en 2006, le chômage étant passé de 8,5% à 7,5%. La commission a cependant noté que des "obstacles structurels" subsistent, qui contribuent à expliquer le niveau inacceptable du chômage et la faiblesse du taux d'activité en comparaison internationale.

Prenant note de la faible croissance de la productivité, les députés européens ont jugé essentiel que les salaires progressent parallèlement à l'évolution de la productivité afin de préserver la compétitivité dans les Etats membre et de permettre la création d'emplois dans un environnement non inflationniste. Ils ont également estimé que l'assainissement budgétaire, particulièrement en période de conjoncture favorable, est essentiel pour obtenir une croissance durable et qu'il doit être soigneusement conçu, de manière à accroître la qualité des dépenses publiques.

Le rapport a exprimé la préoccupation que lui inspire l'appréciation continue de l'euro par rapport à la plupart des grandes devises étrangères et a appelé l'Eurogroupe, le Conseil et la BCE à exercer pleinement leurs compétences respectives et à intensifier la coordination de leurs actions en matière de politique de change. Il a également attiré l'attention sur les fortes hausses des prix de l'immobilier dans l'ensemble de la zone euro au cours des dix dernières années; et demandé à la BCE de suivre de près ces évolutions, qui peuvent avoir des conséquences pour l'économie réelle.

La commission a réaffirmé son soutien à l'indépendance de la BCE et à la poursuite de son objectif principal de maintien de la stabilité des prix, ainsi qu'à la protection de sa crédibilité en matière de lutte contre l'inflation. Elle soutient sans réserve les efforts déployés par la BCE pour favoriser l'intégration financière dans la zone euro, notamment en agissant en tant que catalyseur des initiatives du secteur privé, telles que l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et le titre européen à court terme, ainsi qu'en mettant en ?uvre les projets Target et Target 2 - Titres. Elle a toutefois rappelé que la présentation d'une structure de gouvernance appropriée pour les activités de la Banque, en tant qu'opérateur actif sur le marché, tarde à venir.

Le rapport estime que la responsabilité et la transparence seraient améliorées si le Conseil évaluait plusieurs candidats potentiels en cas de vacance au directoire de la BCE et si le candidat proposé était soumis à un vote d'investiture par le Parlement. La commission a demandé à nouveau que la banque publie des procès-verbaux succincts des réunion du Conseil des gouverneurs, présentant clairement les arguments en faveur et à l'encontre des décisions prises, et précisant si ces décisions ont été ou non prises à l'unanimité. Enfin, le rapport demande à nouveau à la BCE d'examiner les raisons de la forte augmentation des coupures de 500 euros et d'analyser la nature des transactions opérées avec ces coupures ainsi que la répartition de la demande par pays, afin d'identifier les risques qui pourraient leur être associés.

## Rapport annuel 2006 de la BCE

Le Parlement européen a adopté par 506 voix pour, 64 contre et 41 abstentions, le rapport d'initiative de Gay MITCHELL (PPE-DE, IE) sur le rapport annuel 2006 de la Banque centrale européenne.

Le Parlement note que la reprise économique dans la zone euro (2 millions d?emplois créées en 2006) est devenue un processus induit par des facteurs endogènes, mais qu'il subsiste des obstacles structurels, notamment la faiblesse des investissements publics et privés nécessaires dans certains secteurs clés tels que la recherche, l'enseignement et la formation, qui contribuent à expliquer le niveau inacceptable du chômage et la faiblesse du taux d'activité en comparaison internationale. Il estime dès lors qu'une telle reprise devrait être considérée comme une incitation à poursuivre des réformes nationales adaptées à chaque pays afin d'accroître le potentiel de croissance de la zone euro.

Dans le contexte de la reprise observée récemment, le Parlement insiste sur la nécessité de procéder avec prudence à tout nouveau relèvement des taux d'intérêt afin de ne pas mettre en péril la croissance économique.

Prenant note de la faible croissance de la productivité, les députés jugent essentiel que les salaires progressent parallèlement à l'évolution de la productivité afin de préserver la compétitivité dans les États membre et de permettre la création d'emplois dans un environnement non inflationniste. Ils estiment également que l'assainissement budgétaire, particulièrement en période de conjoncture favorable, est essentiel pour obtenir une croissance durable et qu'il doit être soigneusement conçu, de manière à accroître la qualité des dépenses publiques.

Le rapport exprime la préoccupation que lui inspire l'appréciation continue de l'euro par rapport à la plupart des grandes devises étrangères et appelle l'Eurogroupe, le Conseil et la BCE à exercer pleinement leurs compétences respectives et à intensifier la coordination de leurs actions

en matière de politique de change. Il attire également l'attention sur les fortes hausses des prix de l'immobilier dans l'ensemble de la zone euro au cours des dix dernières années et demande à la BCE de suivre de près ces évolutions, qui peuvent avoir des conséquences pour l'économie réelle.

La Parlement réaffirme son soutien à l'indépendance de la BCE et à la poursuite de son objectif principal de maintien de la stabilité des prix, ainsi qu'à la protection de sa crédibilité en matière de lutte contre l'inflation. Il soutient sans réserve les efforts déployés par la BCE pour favoriser l'intégration financière dans la zone euro, notamment en agissant en tant que catalyseur des initiatives du secteur privé, telles que l'espace unique de paiement en euros (SEPA) et le titre européen à court terme, ainsi qu'en mettant en ?uvre les projets Target et Target 2 - Titres. Il rappelle toutefois que la présentation d?un cadre de gouvernance approprié pour les activités de la Banque, en tant qu'opérateur actif sur le marché, tarde à venir.

Soulignant l'importance croissante des nouveaux instruments d'investissement (fonds spéculatifs et capital-investissement), le Parlement réclame une approche plus large et plus critique de l'ampleur des risques que les fonds spéculatifs peuvent poser pour la stabilité financière. Il demande instamment à la Commission d'évaluer la qualité de la surveillance dans les centres offshore et de resserrer la coopération avec les autorités de surveillance dans ces juridictions.

Les députés estiment que la responsabilité et la transparence seraient améliorées si le Conseil évaluait plusieurs candidats potentiels en cas de vacance au directoire de la BCE et si le candidat proposé était soumis à un vote d'investiture par le Parlement. Ils demandent à nouveau que la banque publie des procès-verbaux succincts des réunion du Conseil des gouverneurs, présentant clairement les arguments en faveur et à l'encontre des décisions prises, et précisant si ces décisions ont été ou non prises à l'unanimité. Enfin, les députés plaident à nouveau en faveur d'une représentation unifiée de la zone euro au sein des institutions financières internationales.